



# ASSEMBLEE GENERALE 2021

Après une année 2020 perturbée par la crise sanitaire que nous avons vécue, l'Assemblée Générale 2021 s'est tenue le 30 octobre 2021 à Mauriac.

"Unis pour mieux servir" est la devise retenue par les nouveaux membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal. Durant cette crise sans précédent, les collectivités cantaliennes ont encore une fois rappelé leur rôle fondamental en matière de service au public et d'accompagnement en faveur des plus démunis.

En partenariat avec l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental du Cantal et l'Association des Maires de France, les communes et intercommunalités ont su être force de propositions pour impulser des solutions dans l'urgence et soutenir les cantaliens confrontés à des difficultés de tout ordre.

La mobilisation et l'engagement de tous permet aujourd'hui de pouvoir appréhender l'avenir dans le respect des valeurs traditionnelles de l'AMF 15 : cohésion et partage.



---

# MOT D'ACCUEIL PAR MME ZANCHI, MAIRE DE MAURIAC

L'assemblée générale 2021 s'est tenue au sein du cinéma « Le Pré Bourgès" qui a accueilli l'ensemble des maires cantaliens.

En introduction, Mme le Maire a rappelé que cette édition 2021 était la première Assemblée générale depuis le renouvellement des maires en 2020, suite à la crise du Covid-19.

---

**« ÊTRE ÉLU(E), ÊTRE L'ÉDILE D'UNE  
COMMUNE EST UN IMMENSE HONNEUR,  
UNE ÉNORME RESPONSABILITÉ ET, POUR  
LA NOUVELLE ÉLUE QUE JE SUIS ET QUE  
CERTAINS D'ENTRE VOUS ÊTES, UN  
APPRENTISSAGE AUSSI. »**

---

EDWIGE ZANCHI  
MAIRE DE MAURIAC

## ASSEMBLÉE STATUTAIRE 2021

### RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. LENTIER Jean-Luc, Vice-Président de l'AMF 15 a présenté le rapport d'activité 2020-2021 de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCL du Cantal, en excusant Mme CABECAS, Secrétaire générale de l'AMF 15, retenue par des engagements pris ultérieurement.

- 1ère partie : Le Rôle de l'AMF 15, La vie de nos Instances
- 2ème Partie : Agir ensemble de manière concertée, Former et informer nos adhérents, Défendre nos intérêts, alerter et être force de propositions
- 3ème Partie : L'information et la communication
- 4ème Partie : Médaille d'honneur, régionales, départementales et communales



# ASSEMBLÉE STATUTAIRE 2021

## RAPPORT FINANCIER

MM. GIMENEZ Antoine, trésorier de l'AMF 15 a présenté le rapport financier 2020-2021.

compte d'exploitation 2020

- recettes : 195 531.71€
- dépenses : 167 078 €
- solde créditeur : 29 453€



## TEMPS D'ÉCHANGES

### Réforme de la DGFIP

A l'issue de l'Assemblée statutaire, un temps d'échanges a été proposé afin de pouvoir débattre des sujets qui préoccupent les Maires Cantaliens.

Parmi eux, la réforme des trésoreries et le nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Mme GOUBERT, Directrice de la DGFIP a donc rendu compte d'un état des lieux du déploiement à ce jour de la réforme et du calendrier à venir.

Elle a notamment précisé le rôle des conseillers aux décideurs locaux (CDL), cadres experts du conseil qui :

La délivrance des conseils adaptés et personnalisés portera sur un large spectre : conseil budgétaire et comptable sur tous les volets de la gestion financière, conseil financier, fiscal, conseil économique et patrimonial, conseil en réingénierie des processus, etc



**"LES CDL ASSURERONT LE CONSEIL AUX ÉLUS ET PORTERONT LA NOUVELLE OFFRE DE SERVICE DESTINÉE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES. LEUR MISSION S'ARTICULERONT AUTOUR DE TROIS VOLETS : UNE MISSION DE CONSEIL RÉGULIÈRE ; UNE MISSION DE CONSEIL THÉMATIQUE CIBLÉE EN FONCTION DE L'ACTUALITÉ DES RÉFORMES ET DE LEUR ENJEU ET UNE MISSION DE CONSEIL PERSONNALISÉE EN FONCTION DES BESOINS DES COLLECTIVITÉS."**

CHANTAL GOUBERT  
DIRECTRICE DE LA DGFIP

---

## Echange avec les Sénateurs du Cantal

Messieurs les Sénateurs du Cantal, M. DELCROS Bernard et M. SAUTAREL Stéphane ont tenu à s'adresser aux Maires du Cantal pour affirmer leur soutien notamment aux petites communes rurales. L'examen du projet de loi de finances pour l'année 2022, et la prolongation des ZRR a ainsi été détaillés par M. DELCROS.

De plus, le calendrier des futurs dispositifs financiers de la Région CAR2, Bonus Ruralité et Bonus Bourg Centre a été présenté.

En conclusion, Messieurs les Sénateurs ont rappelé la place essentielle des communes dans notre pays



## M. LE PREMIER MINISTRE, JEAN CASTEX EN CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

### MOT D'ACCUEIL : MME ZANCHI, MAIRE DE MAURIAC

Mme ZANCHI, Maire de Mauriac s'est adressé à M. le Premier Ministre en soulignant que :

**" MAURIAC EST UNE « PETITE VILLE DE DEMAIN » QUI A TOUT D'UNE GRANDE MAIS ELLE ET SON TERRITOIRE ONT BESOIN DE VOTRE SOUTIEN. MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, MONSIEUR LE MINISTRE, VOTRE VENUE CHEZ NOUS DONNE L'ESPOIR QUE L'ETAT SERA AUX CÔTÉS DES MAIRES POUR LES CONFORTER DANS LA LIBRE ADMINISTRATION DE LEURS COLLECTIVITÉS, POUR LES ACCOMPAGNER DANS LEURS PROJETS DUSSENT-ILS ÊTRE STRUCTURANTS ET MATURES, LEUR FACILITER L'ACCÈS AUX DIVERSES AIDES ET SUBVENTIONS POUR, IN FINE, LEUR PERMETTRE D'ABOUTIR LEURS PROJETS ET LES CONSTRUIRE.**

**EDWIGE ZANCHI  
MAIRE DE MAURIAC**



## Discours : M. MONTIN, Président de l'AMF 15

M. MONTIN, Président de l'AMF 15 s'est ensuite adressé à M. le Premier Ministre en rappelant le rôle essentiel des Maires :

L'occasion également de partager quelques préoccupations :

" les Maires s'interrogent. Leur environnement est sans cesse en mutation."

M. Le Président a souhaité mettre l'accent sur 5 points :

=

**==> LA CONSTITUTION DES NOUVEAUX PÉRIMÈTRES DES EPCI : LIEN COMMUNE / EPCI**  
**==> LE DEVENIR DES CONVENTIONS RURALITÉS**  
**==> LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS**  
**==> L'ACCESSIBILITÉ DE NOTRE DÉPARTEMENT**  
**==> LES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE L'ÉTAT ET LE BLOC LOCAL COMMUNES ET COMMUNAUTÉS.**



**"PILIER DE LA RÉPUBLIQUE, ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT, LES MAIRES ONT TOUTES LES FONCTIONS, C'EST LE MAIRE QU'ON SOLLICITE POUR UNE AIDE, UN CONSEIL, UN SOUTIEN "**

CHRISTIAN MONTIN  
PRÉSIDENT DE L'AMF 15

## Questions posées à M. le Premier Ministre

Au delà des préoccupations retranscrites dans le discours de M. le Président de l'AMF 15, quatre Maires du Cantal ont souhaité s'adresser au Premier Ministre pour connaître les orientations gouvernementales concernant 4 sujets majeurs :



### DEMOGRAPHIE MÉDICALE

M. le Premier Ministre, ma question porte sur la démographie médicale et de l'offre de soins. Sur notre territoire, la communauté de communes de la châtaigneraie cantalienne a fait de gros efforts pour nous équiper en maisons de santé pluriprofessionnelles, pas moins de 4 projets qui ont vu ou qui vont voir le jour. Ailleurs des professionnels de santé ont pris aussi des initiatives pour réaliser des maisons de santé pluri professionnelles, à titre privé, tellement aujourd'hui la pratique collective est devenue une condition pour l'attractivité de jeunes médecins, et nous en sommes tous convaincus. Malgré cela et malgré des résultats tout à fait intéressants puisque 4 médecins ont rejoint notre territoire, ces dernières années ; malgré cela des difficultés persistent. 2 médecins ont pris leur retraite et ne sont toujours pas remplacés aujourd'hui, un autre médecin qui a une forte patientèle va arrêter aussi, son activité bientôt. Sur ma commune même où nous avons autre fois 2 médecins, nous n'en avons plus aujourd'hui et malgré des efforts que nous faisons pour leur permettre des bonnes conditions d'exercice, nous n'avons toujours pas de praticiens qui veulent s'installer. Ma question est simple, M. le Premier Ministre, quelles mesures pensez-vous qu'il serait utile de prendre pour avoir suffisamment de médecins, pour que ces médecins viennent s'installer dans des zones où leur présence est absolument nécessaire, et je ne vous ai pas parlé de la question des spécialistes, il faut près d'un an dans le Cantal pour obtenir un rendez-vous avec un ophtalmo par exemple. La question de la présence médicale de l'offre de soins est une condition essentielle à l'attractivité des territoires et particulièrement des territoires ruraux.

Je vous remercie

Gilles COMBELLES, Maire le Rouget Pers



## COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Premier Ministre, à aujourd'hui, sauf erreur de ma part, la loi prévoit toujours qu'au 01/01/2026, la compétence eau et assainissement sera d'office transféré aux communautés de communes ou en tous les cas ne pourra pas rester une compétence communale. Cette perspective nous rend sceptique quant à l'efficacité systématique de ce transfert de compétence. Dans le Cantal, plusieurs communautés de communes, mais aussi le département, réfléchissent à créer des structures qui pourraient être des solutions alternatives pour accompagner les communes et pour créer des conditions de ce transfert qui soit les moins coûteuse et les plus efficace possible.

Ne serait-il pas possible qu'on laisse aux territoires une plus grande liberté face à ce choix et qu'il ne soit pas dépourvus là aussi de leur capacité de décision ?

Olivier ROCHE - Maire de Jaleyrac



## INFORMATIONS

- Monsieur le premier ministre, je voudrais vous faire part d'une difficulté que nous sommes nombreux je crois à partager concernant le traitement de l'information au niveau des petites communes. Je n'attends pas de réponse définitive à ce sujet mais je voudrais vous faire part des difficultés que nous rencontrons au quotidien lorsque nous avons des secrétariats qui n'ouvrent que quelques demi-journées par semaine, et que notre secrétaire de mairie doit passer des heures à trier des mails, à repérer dans une immense masse d'information le bon grain de l'ivraie, ce qui est utile et nécessaire et qui ne doit pas passer inaperçu de ce qui ne mérite pas d'être consulté ou traité. "Trop d'informations, tue l'information" Cette problématique concerne toutes les communes des plus grandes ou plus petites. Il est facile aujourd'hui d'envoyer des mails, il est facile d'envoyer des quantités d'informations, même si bcp nous arrivent sous forme papier. Mais ne serait-il pas possible de réfléchir à des canaux protégés, préservés qui permettraient d'aller rapidement à l'essentiel et éviter de passer un temps infini à traiter des choses qui n'en valent pas la peine. Le Président a évoqué ce matin la difficulté de notre association de faire passer l'information, et pourtant il est vrai que la newsletter de l'AMF 15 est bien construite mais elle aussi elle a du mal à passer le filtre et à ne pas se perdre dans la masse d'informations que nous recevons.
- Je vous remercie

Sophie BENEZIT - Maire de Saint-Martin Sous Vigouroux



## TELEPHONIE MOBILE

M. le Premier Ministre, il y a 3 ans, nous étions une centaine de maires réunis à Laveissière au cœur du massif cantalien pour manifester notre désappointement quant à la situation de notre réseau téléphonique et de l'internet au sein de notre département du Cantal. Cette question ne préoccupe pas seulement les élus cantaliens et malgré les efforts fait aujourd'hui par l'Etat, la Région, le département pour développer, l'arrivée de la fibre sur notre territoire, beaucoup de nos concitoyens connaissent des situations encore très difficiles avec une téléphonie fixe souvent en panne, des délais de réparation très long, une couverture en téléphonie mobile qui a énormément progressé, mais qui reste encore à certains endroits insuffisants, malgré encore une fois tous les efforts déployés par les collectivités territoriales, la région et le département. Nous pensons que le réseau de cuivre est encore aujourd'hui complètement indispensable à une efficacité correcte de la téléphonie et en internet pour un territoire comme le nôtre. Or Orange et ses sous-traitants n'arrivent pas malgré des efforts que nous reconnaissons volontiers, n'arrive pas à avoir un niveau de service suffisant pour éviter des situations de détresse et je pense en particulier aux personnes âgées, isolées, souvent avec des dispositifs d'alerte lié au réseau téléphonique. Ne pensez-vous pas M. le Premier Ministre qu'il serait nécessaire d'avoir une action pour que cette situation puisse s'améliorer rapidement ?

Je vous remercie

Linda BENARD - Maire de Saint-Jacques des Blats

# LES ANNONCES

PAR M. LE PREMIER MINISTRE,  
JEAN CASTEX



Lors de son intervention devant les maires du Cantal, le Premier ministre avait annoncé la réouverture du train de nuit entre Paris et Aurillac, tout en soulignant que la date de réouverture serait précisée très rapidement.



**Le vendredi 14 janvier 2022, dans un courrier adressé aux élus locaux, le Premier ministre a confirmé cette relance du train de nuit d'ici 2 ans.**



Le désenclavement du territoire : M. le Premier Ministre a rappelé l'importance de la liaison aérienne compte tenu de l'échéance 2023. Sur le volet routier, M. CASTEX a détaillé la loi 3DS qui permettra de créer "une nouvelle catégorie de route" avec des possibilités de transfert.



**L'article 38 de la loi prévoit que certaines autoroutes, routes ou portions de voies non concédées relevant du domaine routier national prévues par décret peuvent faire l'objet d'un transfert de propriété par l'État aux départements et/ou aux métropoles.**



"La priorité c'est la reprise et la transformation de l'économie. La Relance c'est dans tous les territoires. Dans le Cantal, vous devez être offensifs et proposer de bons projets, vous aurez les moyens que vous solliciterez" a résumé Jean CASTEX.



Le binôme Maire-Préfet : M. CASTEX a rappelé aux élus cantaliens, que les Maires étaient "les piliers de la république, qui quadrillent le territoire national". Le Préfet ayant un rôle de simplificateur "pour faire avancer et pour privilégier les projets".

# LES ANNONCES

PAR M. LE PREMIER MINISTRE,  
JEAN CASTEX



En réponse à Mme BENARD, Maire de Saint Jacques des Blats, M. le Premier Ministre a affirmé que " le déploiement du très haut débit est nécessaire, le désenclavement passe par là et des conventions avec Orange."

Une instance de dialogue et d'information sur le déploiement territorial des principes politiques publiques en matière de Très haut Débit, de téléphonie fixe et de téléphonie mobile devra être créée au plan départemental sous l'autorité de M. le Préfet.



Les déserts Médicaux : en réponse à M. COMBELLE, Maire du Rouget Pers, M. le Premier Ministre a souligné un manque d'anticipation de plus de 40 ans.

" Tout ce qui peut accroître les leviers d'attractivité dans vos territoires, y compris par la voie pécuniaire , nous devons le tenter car c'est un sujet majeur pour nos concitoyens"



La Convention ruralité : M. MONTIN a durant son discours rappelé l'importance de la convention ruralité :

"Cette convention consacrait le maintien des moyens alloués par l'Etat, et une mobilisation des partenaires pour définir collectivement les évolutions nécessaires du tissu scolaire cantalien, dépassant sans doute la seule notion de l'école communale."

Les Maires du Cantal se sont mobilisés pour défendre une institution qui depuis Jules Ferry et tellement liée à l'idée même de la commune " a souligné M. MONTIN

M. CASTEX a salué l'exemplarité de ces conventions de ruralité et a précisé la nécessité de poursuivre ce travail en lien avec la DASEN pour tendre vers de nouvelles conventions au regard des spécificités du territoire